



Le 5 février 2025

Appel à manifestation d'intérêt pour un nouveau porte-parole des consommateurs

La Commission canadienne du lait (CCL) est à la recherche d'une organisation capable de représenter les consommateurs pendant ses consultations sur le prix du lait à la ferme. La CCL a pour mandat, d'une part, de permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et, d'autre part, d'assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité. Depuis la mise sur pied de la gestion de l'offre dans le secteur laitier, la CCL administre le quota national de commercialisation de produits laitiers. Chaque année, la CCL fixe le prix du lait à la ferme et le prix de soutien du beurre. Les offices provinciaux de mise en marché se servent de ces prix indicatifs pour fixer le prix des composants du lait dans chaque province.

Toujours soucieuse d'assurer la transparence du processus de fixation du prix du lait à la ferme, la CCL consulte les producteurs laitiers, les transformateurs, les détaillants, les restaurateurs et les consommateurs au sujet des prix du lait. Selon un processus établi, les consultations ont lieu en octobre, une fois que les données finales de l'enquête sur le coût de production et que les résultats de la Formule nationale d'établissement des prix sont connus. Les membres du conseil d'administration, les directeurs généraux et des membres du personnel de soutien de la CCL assistent aux consultations. Au terme de ces consultations et après examen des données, le conseil d'administration de la CCL rend sa décision sur le prix du lait à la ferme et le prix de soutien, qui est habituellement annoncée le 1^{er} novembre et entre en vigueur le 1^{er} février de l'année suivante.

En 2024, l'Association des consommateurs du Canada (ACC), qui défendait auparavant les intérêts des consommateurs pendant ces consultations a cessé ses activités. La CCL cherche maintenant une nouvelle organisation qui serait apte à prendre le relais de l'ACC pour représenter les consommateurs pendant les consultations sur la fixation des prix. Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

L'organisation doit :

1. avoir réalisé, à l'échelle nationale, des activités de défense des intérêts des consommateurs;
2. exercer son activité depuis au moins cinq ans;
3. être un organisme sans but lucratif enregistré;
4. disposer des ressources et du temps nécessaires pour participer à des réunions avec la CCL ou d'autres acteurs de l'industrie aux fins des consultations.



Seront considérés comme des atouts :

1. Une connaissance du secteur agricole
2. Une expérience de travail avec des organisations comparables à fournir des avis

Aux fins de l'évaluation de votre candidature, veuillez répondre aux questions suivantes :

1. Pourriez-vous donner un exemple de situation où vous avez dû vous familiariser rapidement avec un secteur d'activité que vous ne connaissiez pas ou dans lequel vous n'aviez aucune expérience, afin de défendre les intérêts des consommateurs ?
2. Pouvez-vous donner un exemple de projet que vous avez piloté et qui a eu une portée nationale?
3. Comment faites-vous pour adopter une position au nom des consommateurs canadiens?
4. Veuillez décrire vos processus consultatif et décisionnel.
5. Qui sont vos intervenants?
6. Veuillez décrire la structure de gouvernance de votre organisation et l'expérience de la personne qui travaillera sur ce dossier (le dossier de la CCL).
7. Pourriez-vous fournir deux (2) références avec votre candidature ?

Si vous souhaitez représenter les consommateurs lors des consultations de la CCL sur la fixation des prix, veuillez rédiger une manifestation d'intérêt d'au plus cinq pages et la transmettre par courriel d'ici le **26 février 2025** à M^{me} Revolus et à M. Charlebois. La manifestation d'intérêt expliquera en quoi vous remplissez les critères d'évaluation et répondra aux sept questions ci-dessus. Pour de plus amples renseignements sur la procédure, veuillez écrire à Priscilla Revolus (priscilla.revolus@cdc-ccl.gc.ca) ou à Philippe Charlebois (philippe.charlebois@cdc-ccl.gc.ca).

Jennifer Hayes
Présidente

Shikha Jain
Commissaire

Benoit Basillais
Chef de la direction